

0350965J
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE LE LANDRY
29 AVENUE DE CORK
35207 RENNES CEDEX 2
Tel : 0299506626

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2022

Réuni le : 24/11/2022

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DAIP-Lyceé j.Guéhenno-Vannes: Le CA autorise l'ordonnateur à signer la convention annuelle d'adhésion au Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité avec le Lycée J Guéhenno de Vannes (établissement support), pour l'année civile 2023 et pour un coût annuel de 440 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0